

Département de la Savoie (73)
Commune de *ENTRELACS*



« **Aménagement d'un tènement foncier**

**DOSSIER DE DEMANDE
D'EXAMEN
AU CAS PAR CAS**

Pièces complémentaires

Maîtrise d'Ouvrage

Chambéry - Grand Lac Economie
16 avenue Lac du Bourget
73 370 LE LAC DU BOURGET
Tel : +33 4 79 25 36 36
bernadette.bonnivard@chambéry-
grandlac.fr



SYMBIOSE ENVIRONNEMENT
7 rue du stade
25420 COURCELLES LES MONTBELIARD tél : 06
83 29 77 39
elisabethpedron@me.com

Dossier N°24 202

Version 1 - novembre 2025

Maîtrise d'Oeuvre

aixgé
215 Bd Dr Jean-Jules Herbert
PAE Les Combaruches
73100 AIX-LES-BAINS
Tel : +33 4 79 61 22 44
aix@aixgeo.fr

Caractéristiques du projet

- Quelle est la surface de plancher de chaque lot ? De l'ensemble du projet ? 40% de la superficie du chaque lot de la manière suivante:
 - Lot n°1 : 40% de 4 296m² = 1718 m² de SP
 - Lot n°2 : 40% de 4 227m² = 1691 m² de SP
 - Lot n°3 : 40% de 4 368m² = 1747 m² de SP
 - Lot n°4 : 40% de 4 904m² = 1962 m² de SP
 - Lot n°5 : 40% de 11617m² = 4646m² de SP
 - Lot n°6 : 40% de 9 474m² = 3790 m² de SP
- Quelle est la hauteur et le nombre d'étages de chaque lot ? (le dossier p93 précise simplement que les constructions ne dépasseront pas 17 m, conformément à l'OAP). [Le projet prévoit des bâtiments en R+1 \(9m\) ou R+2 \(12m\)](#)
- Quelle est la longueur de voirie réalisée ? [La voirie présentera une longueur de 255m, depuis la rue du mont Blanc, jusqu'à l'aire de retournement](#)
- Quelles sont les hauteurs/profondeurs des affouillements et exhaussements réalisés ? Les volumes de déblais/remblais nécessaires ? [La voirie nécessitera des affouillements d'une profondeur de 70cm pour un volume de 2250 m3. Le bassin situé en aval nécessitera l'évacuation de 200 m3.](#)
- Quelle sera la durée et la période de travaux ? [de 2028 à 2035](#)

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Eau potable/assainissement : [Le site n'accueillera pas d'activité consommatrice en eau et les ressources en eau ont été vérifiées au moment de l'établissement du PLUi](#)
 - Une estimation des besoins en eau potable et des volumes de rejet a-t-elle été réalisée ?
 - Le projet est-il en adéquation au regard de la ressource en eau potable et des capacités d'assainissement de la Steu à laquelle il est raccordé ?
- Déplacements/stationnement :
 - Quel sera le flux de véhicules supplémentaires généré par le projet ? [Classe de trafic T4](#)
 - Combien de places de stationnement seront réalisées dans le cadre du projet ? Sur quelle surface ? (Le dossier p94 mentionne uniquement les règles du PLU en matière de stationnement sans préciser les besoins pour le projet).

[Pour chacun des lots le nombre de stationnements VL et la surface affectée au stationnement vélo sont calculés pour une ventilation de 30% d'artisanat \(1/20m² de SP\), 30% d'industrie \(1/50m² de SP\), 40% de services aux entreprises \(1/50m² de SP\) et 1.5m² de stationnement deux roues pour 25m².](#)

- Idem pour le stationnement vélo.

- Lot n°1 : 1718 m² de SP pour 50 stationnements VL minimum et 104 m² de stationnement deux roues
- Lot n°2 : 1691 m² de SP pour 49 stationnements VL minimum et 102 m² de stationnement deux roues
- Lot n°3 : 1747 m² de SP pour 50 stationnements VL minimum et 105 m² de stationnement deux roues
- Lot n°4 : 1962 m² de SP pour 57 stationnements VL minimum et 118 m² de stationnement deux roues
- Lot n°5 : 4646 m² de SP pour 135 stationnements VL minimum et 279 m² de stationnement deux roues
- Lot n°6 : 3760 m² de SP pour 109 stationnements VL minimum et 226 m² de stationnement deux roues

- Le site est-il accessible par les transports en commun ? Par des aménagements cyclables ? La gare est située à proximité ainsi qu'un mode doux prévu sur la RD1201 rue du Mont Blanc et qui sera accessible par l'aménagement d'un tourne à gauche avec ilot à l'entrée de l'opération, qui intégrera une traversée piétonne, validé par le Département de la Savoie.
- Émissions de gaz à effet de serre (GES) :
 - Une estimation des émissions de GES induites par le projet (phase travaux + exploitation) a-t-elle été réalisée ? A ce stade du projet on ne connaît pas les futures activités mais ce seront des activités de type industrie, artisanat, services aux entreprises (pas de commerces).
- Nuisances sonores/qualité de l'air/ressource en eau :
 - Quel sera l'usage des lots créés ? A ce stade du projet on ne connaît pas les futures activités mais elles seront parmi les suivantes: locaux d'activités artisanaux et industriels et services aux entreprises
 - Des activités génératrices de nuisances (sonores, pollution) ou consommatrices d'eau sont-elles prévues ? il n'y aura pas d'activité génératrice de nuisances (sonores, pollution) autorisées sur le site
 - Des installations classées pour la protection de l'environnement pourront-elles s'implanter dans la zone d'activité/sont-elles prévues ? Oui, les seules entreprises classées ICPE au regard de la puissance électrique